

Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire général au Cabinet du
Président de la République Française
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 12 mai 2014

Monsieur le Secrétaire général, 

Récemment votée au Parlement européen, la proposition de règlement « paquet télécom », initiée par la Commissaire Neelie KROES, porte entre autres sur la suppression des frais d'itinérences de la téléphonie mobile en Europe.

A cette occasion, la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) souhaite s'adresser au Président François HOLLANDE afin d'attirer son attention sur les implications de cette législation pour les citoyens frontaliers.

En tant que Président de la MOT -dont la mission est de représenter les intérêts des territoires transfrontaliers, au niveau national comme européen- je soutiens cette législation qui nous fera progresser vers un espace européen intégré. En effet, ce sont les territoires frontaliers qui endurent actuellement le plus les inconvénients engendrés par le système du *roaming*, tant sur le plan économique que dans la vie quotidienne.

Dans cette optique, nous espérons que le Président de la République soutiendra cette proposition de règlement au Conseil.

En vous remerciant pour l'attention que vous portez à cette démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.


Le Président de la MOT,


Michel DELEBARRE
Ancien Ministre d'État
Sénateur du Nord

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République Française
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 12 mai 2014

Monsieur le Président de la République, 

Je vous écris en tant que président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, organisation représentant les territoires transfrontaliers aux frontières françaises, et membre de la CECICN (Conférence européenne des réseaux de villes transfrontalières et interrégionales).

Le 3 avril, le Parlement européen a adopté la proposition de règlement, présentée par la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de l'Agenda numérique, Mme Neelie Kroes, concernant l'abolition dans l'Union européenne de l'itinérance téléphonique (roaming). Cette proposition devrait être adoptée par le Conseil européen lors d'une prochaine réunion. La CECICN est très favorable à cette proposition.

Par la présente lettre, nous regrettons, Monsieur le Président, que quelques sociétés de télécommunications fassent d'importants profits au détriment d'un grand nombre d'utilisateurs et des citoyens européens. L'itinérance est un marché artificiel et constitue un obstacle important à la fois pour la mobilité et le développement économique. Comme la Vice-présidente Kroes le dit, « la dernière frontière en Europe est celle du son d'un sms entrant quand vous recevez une information d'itinérance lorsque vous entrez dans un autre pays ».

Si l'itinérance constitue un obstacle dans le domaine économique en général, c'est encore plus vrai dans les territoires frontaliers. L'itinérance entrave la compétitivité des entreprises et va à l'encontre des droits des citoyens. Un entrepreneur qui veut parler avec un client, à dix kilomètres de l'autre côté de la frontière, doit payer un appel international, tandis que des entrepreneurs provenant d'autres parties du pays disposent d'un prix forfaitaire afin de parler avec leurs clients, à six cents kilomètres. Les citoyens des régions frontalières se connectent régulièrement aux réseaux de l'autre pays sans être avertis, et doivent par conséquent payer des tarifs d'itinérance pour les appels à l'intérieur de leur propre pays.

Pour ces raisons, Monsieur le Président, en tant que représentant des intérêts des territoires transfrontaliers aux frontières françaises, je vous demande de bien vouloir prendre en compte l'intérêt des citoyens européens et le développement économique dans l'Europe, et de soutenir la proposition de Mme Kroes lorsque vous allez débattre cette question lors du Conseil.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre requête et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.



Le Président de la MOT,



Michel DELEBARRE
Ancien Ministre d'État
Sénateur du Nord